



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Vie pratique

Menu

- Un campus au cœur de Paris
- Catalogue des cours
- Mobilité diplômante
- Mobilité d'échange
- Comment candidater ?
- Organisation et types de cours
- Informations pédagogiques
- Vie pratique
- Liens et documents

Label : Bienvenue en France



L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d'accueil originales à l'ICP

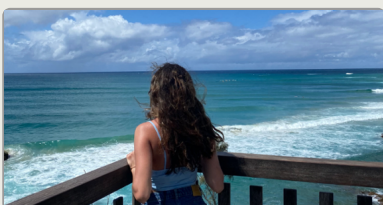


Partir à l'étranger pendant sa licence : les conseils de Victoire, de retour de Corée du Sud

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



- Obtenir un visa/titre de séjour
- Renouveler son titre de séjour
- Trouver un logement
- Santé, sécurité sociale et assurance
- Planifiez votre budget
- Ouvrir un compte bancaire

Obtenir un visa ou un titre de séjour

Si vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse, vous n'avez pas besoin de visa pour venir étudier en France.

Si vous êtes ressortissant d'un autre pays, vous devez obtenir un visa de long séjour pour études avant d'arriver en France . Ce visa est obligatoire. Il n'est pas possible d'obtenir un visa une fois que vous êtes en France.

> Plus d'informations sur les conditions d'obtention d'un visa pour les étudiants

Renouveler son titre de séjour

Le renouvellement du titre de séjour pour les étudiants s'effectue **exclusivement en ligne**. Vous devez régler une taxe et un droit de timbre de 75 € par timbres fiscaux.

Il est fortement conseillé de commencer la démarche de renouvellement 3 mois avant la date d'expiration du titre de séjour.

IMPORTANT : Toute demande de renouvellement initiée moins de 60 jours avant la date d'expiration du titre de séjour se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant de 180 euros.

Pour plus d'informations ou une prise de rendez-vous, veuillez contacter : titresejour@icp.fr

Pour tout savoir sur l'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour, découvrez le **tutoriel** de Campus France.

Validation du visa long séjour valant titre de séjour

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez impérativement **valider votre VLS-TS** (Visa de long séjour – titre de séjour).

Pour ce faire, vous devez :

Vous connecter au site

Renseigner les informations présentes sur votre visa : numéro de visa, date de début et de fin de validité, date de délivrance, motif du séjour

Saisir les informations complémentaires : situation familiale, numéro de téléphone, adresse électronique

Indiquer votre **date d'arrivée** en France et votre **adresse** en France

Payer la taxe de séjour de 50 euros

Télécharger la confirmation de validation de votre VLSTS

IMPORTANT : Si vous résidez dans l'Union européenne (UE) mais n'avez pas la nationalité d'un État membre de l'UE, vous devez obtenir un visa étudiant de long séjour auprès du consulat de France de votre pays de résidence dans l'UE.

Trouver un logement

L'Institut Catholique de Paris et le **CROUS** (organisme administratif gérant les résidences universitaires en région parisienne) ont conclu un accord qui permet aux étudiants en mobilité d'être logés dans **2 résidences universitaires** au cœur de Paris et à quelques pas de l'ICP, et ce pour une durée d'une année universitaire maximum. Le nombre de chambres disponibles est limité.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Christophe FARGES

c.farges@icp.fr

Tel: +33 1 44 39 84 95

Par ailleurs, d'autres possibilités de logement existent à Paris et en région Ile-de-France.

Avant votre arrivée, vous devez réserver un logement et préparer :

Une **assurance habitation** complète pour étudiants

Une **carte de crédit** qui fonctionne en France et vérifier le plafond de paiement

Un **garant**, de préférence **Visale** (correspond à un système de garantie)

Santé, sécurité sociale et assurance

En tant qu'étudiant international, vous pouvez bénéficier des **soins de santé** français pendant vos études en France. Vous pouvez également, avant votre arrivée, souscrire une **assurance maladie complémentaire** incluant le **rapatriement** (obligatoire pour les étudiants hors UE).

En tant que citoyen de l'UE, votre **carte européenne d'assurance maladie** vous donne accès aux soins médicaux nécessaires pendant un séjour dans n'importe quel pays de l'UE. La carte est délivrée par votre organisme national d'assurance maladie.

Important : la carte européenne d'assurance maladie ne garantit pas la gratuité des services.

> Tout savoir sur l'assurance maladie via Campus France.

> Tout savoir sur la sécurité sociale.

Pour les ressortissants hors UE, il n'est désormais **plus nécessaire d'effectuer une visite médicale** dans les 3 mois suivant votre arrivée sur le territoire français dans le cadre de l'obtention d'un visa de séjour étudiant

Planifiez votre budget

Pour vivre correctement à Paris, il faut un budget mensuel moyen d'environ **1,300€**

Pour vous permettre de comparer le coût de la vie à Paris avec celui de votre ville d'origine, voici quelques exemples de prix pour vous donner un ordre d'idée :

--	--

Assurance responsabilité civile (assurance obligatoire)	25-30€/an
Sécurité Sociale (assurance maladie)	le fait d'être étudiant en France vous donne droit au remboursement de la plupart (environ 70 %) de vos dépenses de santé
Assurance maladie complémentaire (optionnel)	Autour de 50€/mois
Loyer	500-800€/mois
Assurance locataire (assurance obligatoire)	30-70€/an
Électricité, gaz, eau	30€/mois
Abonnements aux transports publics	La carte de transport mensuelle "Navigo" (région parisienne): 86,40 € / mois. Vous pouvez voyager sur toutes les lignes de métro, toutes les lignes de RER et de Transilien, toutes les lignes de bus (sauf Orlybus et Roissybus) et toutes les lignes de tramway de la région parisienne. Pass annuel Imagine "R" : 365 €, réservé aux étudiants en France pour une durée d'une année universitaire et âgés de moins de 26 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : https://www.iledefrance-mobilites.fr/en
Repas aux Restaurants Universitaires	À partir de 3,30€
Dîner au restaurant	À partir de 15€
Courses	Autour de 200€/mois
Culture /Activités	Autour de 200€/mois
Téléphone /Internet	20-40€/mois* <i>*N'oubliez pas de débloquer votre téléphone portable avant d'arriver en France afin de bénéficier de meilleurs prix.</i>

La carte d'étudiant vous permet d'obtenir de **nombreuses réductions**, notamment pour les transports, expositions et spectacles.

Ouvrir un compte bancaire

Il est recommandé d'ouvrir un compte bancaire à Paris. Cela facilitera vos démarches pour l'obtention d'une aide au logement auprès de la CAF pour le titre de séjour, le paiement des factures, etc.

Nous vous suggérons de commencer par vérifier auprès de votre banque d'origine si celle-ci a établi des partenariats avec une banque en France.

Pour tout savoir sur l'ouverture d'un compte bancaire en France, découvrez le **tutoriel** de Campus France.

